Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_186_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-186-2026

Objet : Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement- Désignation des délégués *et* mises à jour règlements

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_186_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-186-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement- Désignation des délégués-mises à jour règlements

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences eau et assainissement intervenue au 1er janvier 2019, trois régies à autonomie financière ont été créées à cette même date. Il s'agit de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service d'eau potable, de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service d'assainissement collectif et enfin de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service d'assainissement non collectif.

Ces trois régies disposent d'une structure unique, le conseil d'exploitation, comme le prévoient les statuts.

Il est proposé de désigner 16 membres titulaires issus du conseil d'agglomération et 15 membres issus des conseils municipaux des communes membres de Saint-Brieuc Armor Agglomération, conformément à la délibération DB-196-2020 du 10 septembre 2020. Il convient d'actualiser les statuts des trois régies afin d'acter le nombre de représentants du conseil d'agglomération, porté de 17 à 16 membres.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_186_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles R.2221-4, R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DB-196-2020 en date du 10 septembre 2020 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE les statuts modifiés des trois régies à autonomie financière pour l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, joints en annexe de la présente délibération.

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

DECIDE D'ÉLIRE comme membres du conseil d'exploitation commun aux régies de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, les élus ci-dessous désignés :

CONSEIL D'EXPLOITATION	
TITULAIRES COMMUNAUTAIRES	**TITULAIRES MUNICIPAUX**
1- Arnaud LE BRETON	1- Boris GUILLOU
2- Richard HAAS	2- Anthony BERTHELOT
3- Bernard CROGUENNEC	3- Michel JOUAN
4- Loïc TARDY	4- Joël RIVALLAN
5-Philippe PIERRE	5- Bernard ESCANDE
6- Marcel SERANDOUR	6- Régis BEELDENS
7- Olivier CHASTEL	7- Chantal BALLOUARD
8- Frédérick FRANCILLETTE	8- Jacques LANCEPLAINE
9- Michèle HAICAULT	9- Jean Luc VAULAY
10- Adil BOUKLATA	10- Chantal MALAPERT
11-Thierry TARDIEU	11-Patrice BANNIER
12- Alain RAULT	12- Patrick PEDRON
13- Valérie TRAISSAC	13- Nadia DRUILLENNEC
14- Pascale GALERNE	14- Pierre-Emmanuel FAUJOUR
15- Laurence MAHE	15- Benjamin LUCO
16- Joël LEBORGNE	

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND